

**WEBINAIRE "inscription du doctorant
et mise en place d'un contrat doctoral
à l'UN« - 2^e partie**

24 juin 2021

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Les contrats doctoraux

1. Le contrat doctoral en bref

Des droits et un véritable statut pour les doctorants

Un contrat mis en place en septembre 2009 par le décret du 23 avril 2009 puis modifié par le décret du 29 août 2016.

- un contrat unique
- d'une durée de trois ans (1), quelle que soit la durée effective de la thèse
- qui apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail conforme au droit public
- et fixe une rémunération minimale (2),(3) : **1 758 € bruts** (= env. 91 000 € pour 36 mois à ce jour)
+ optionnel: **complément de rémunération mensuel en cas d'activités complémentaires** aux activités de recherche.



Le montant minimal du contrat doctoral et maximal de l'activité complémentaire (optionnelle) sont fixés par arrêté ministériel. Aucune autre rémunération supplémentaire (universitaire ou extra universitaire) n'est cumulable aux activités complémentaires du contrat.



Loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020 : hausse annoncée de la rémunération brute des doctorants contractuels - textes d'application (décret/arrêté) pas encore publiés à ce jour.

↳ Objectif +30% (dates et seuils encore à confirmer)

Scenario actuel évoqué : +6% pour les nouveaux contrats pour septembre 2021 (1866€ bruts) et +12% (1975 €) à partir de septembre 2022.

(1) sauf cas exceptionnels de prolongation de contrats doctoraux (4^e année) accordés par certains financeurs

(2) source: Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel

(3) rémunération révisée au 1^{er} sept 2021 dans le cadre de l'application de la loi LPR.

1. Le contrat doctoral en bref

Des modalités de mise en œuvre précises



Décret no 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret no 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche (extraits)

- Recrutement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité concernée.
- Le contrat doctoral précise sa date d'effet, son échéance et les activités confiées au doctorant contractuel.
- Il prend effet dans l'année qui suit la première inscription en doctorat, sauf dérogation accordée par le conseil académique de l'établissement employeur.
- La nature et la durée de ces activités peuvent être modifiées chaque année par avenant, après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse.
- Si l'inscription en doctorat n'est pas renouvelée, il est mis fin de plein droit au contrat de doctorant contractuel
- Le contrat doctoral peut être prolongé par avenant deux fois pour une durée maximale d'un an chacune
- (2009) Cas de congé de maternité, de paternité, d'un congé d'adoption, d'un congé de maladie > 4 mois consécutifs ou d'un congé d'une durée au moins égale à deux mois faisant suite à un accident de travail, la durée du contrat peut être prorogée par avenant si l'intéressé en formule la demande avant l'expiration de son contrat initial. La durée cumulée des prorogations accordées ne peut excéder un an.
- Les doctorants contractuels peuvent bénéficier d'un congé non rémunéré d'une durée d'un an maximum durant la période de césure (...).

2. « Je souhaite financer le recrutement d'un.e doctorant.e via l'Université de Nantes » - quelles sont mes options?

[1] Obtenir une allocation doctorale de l'UN via la campagne annuelle de recrutement des doctorants contractuels (« contrat doctoral d'établissement » ou *financement sur « masse salariale état »*, MSE)

- Répartition annuelle du nombre d'allocations doctorales accordées à chaque ED (critère : nb de titulaires HDR dans les laboratoires de l'UN et relevant de l'ED concernée);
- Le doctorant doit être inscrit à l'Université de Nantes
- Au moins un enseignant-chercheur de l'UN ou chercheur hébergé dans une unité de recherche dont l'UN est tutelle doit assurer la (co)direction de la thèse
- Ces allocations doctorales affectées par l'UN peuvent venir en cofinancement d'autres dispositifs, régionaux, nationaux ou européens.

[2] Financer un contrat doctoral en dehors de cette campagne annuelle en disposant au laboratoire d'un financement versé à l'UN (ressources propres sur contrat de recherche ou subvention directe d'un financeur pour un doctorant).

- Exemples fréquents (liste non exhaustive): *Région PDL, ADEME, DGA, ANR, Commission européenne (Horizon 2020, ...), associations/fondations (FRM, AFM, Fondation de l'UN...), ENS, autres fonds propres du laboratoire...*

[3] Financer un contrat doctoral dans une unité de recherche dont l'UN est tutelle mais dont l'employeur est une autre tutelle que l'UN (CNRS, Inserm, IMT-A, Ecole Centrale de Nantes, ...).

↳ le candidat doctorant pourra alors bénéficier d'un contrat doctoral de son établissement payeur.

2.« Je souhaite financer le recrutement d'un.e doctorant.e via l'Université de Nantes » - quelles sont mes options?



Quelques particularités pour les contrats doctoraux obtenus par des ressources propres (RP)

- Leur mise en place repose au préalable sur une convention de financement avec l'organisme financeur
- Le calendrier de sélection des candidats et d'établissement des contrats doctoraux se réalise davantage « au fil de l'eau » (en fonction des dates de signature des conventions).

Cependant, le calendrier standard préconisé reste celui des contrats doctoraux sur MSE, pour un démarrage des contrats en sept/oct chaque année.

3. Le parcours « contrat doctoral » des doctorants de l'UN



Pour plus d'informations, consultez la page web suivante sur le site de l'UN : [lien](#)

Mise en place du contrat doctoral

1

(i) (en cas uniquement de recrutement sur ressources propres): le/la **dir. thèse** (ou le cas échéant, un autre représentant du laboratoire) informe le/la **gestionnaire ED** (+ copie aap.drpi@univ-nantes.fr) de l'obtention d'un financement et du recrutement à venir d'un doctorant, ainsi que le **Service Financier de Proximité (SFP) concerné**.

(ii) le/la **gestionnaire de l'ED** contacte le/la **doctorant.e** + **dir. thèse** pour l'informer des démarches d'inscription doctorale et de la mise en place du contrat doctoral

2

(en cas uniquement de recrutement sur financements extérieurs - RP)

La DRPI-SRED s'assure avec le ou la directeur.trice de thèse de l'employeur que le financement est bien sécurisé (en lien avec le SFP concerné), qu'il est compatible avec les contraintes du financeur concerné et qu'il est d'un montant suffisant pour couvrir la rémunération du contrat.

Votre contact à la DRPI :

- si le contrat doctoral est financé sur un contrat de recherche: DRPI, Service d'Appui et d'Ingénierie de Projets (SAIP)> saip@univ-nantes.fr
- en cas de subvention directe d'allocation doctorale hors contrat de recherche : DRPI, Service de la Recherche et des Etudes Doctorales (SRED) aap.drpi@univ-nantes.fr

3. Le parcours « contrat doctoral » des doctorants de l'UN



3

Avec l'aide de son **directeur.trice de thèse**, le **doctorant** complète une [fiche d'information à la mise en place d'un contrat doctoral](#)

Signataires successifs: *Doctorant > Dir. Thèse > Dir. Laboratoire > Dir. ED > DRPI*

--- → DRHDS

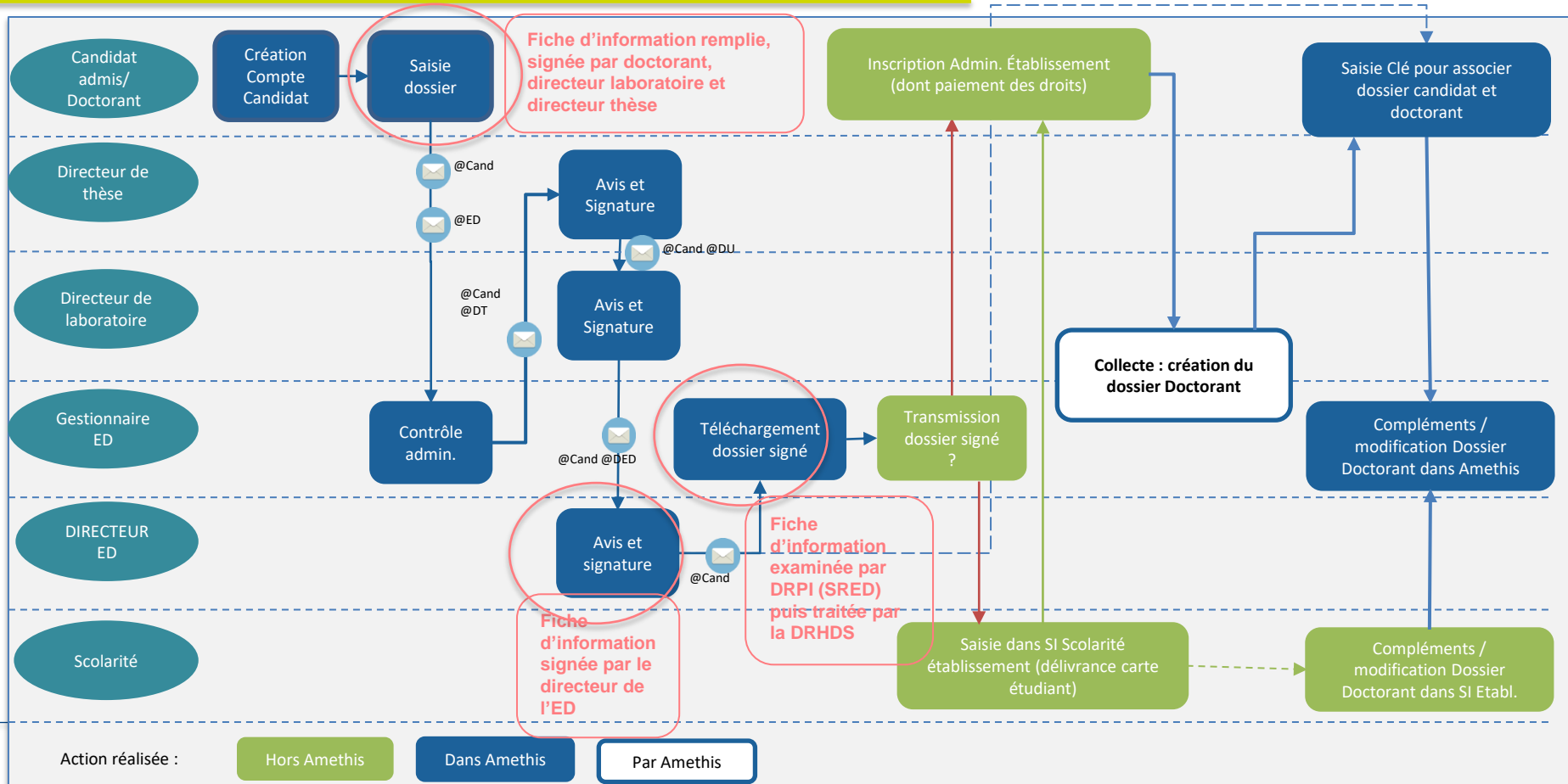
Une fois complété par le doctorant, le document doit être déposé sur le portail **AMETHIS** par le doctorant (onglet 11) en format pdf avec les pièces justificatives qui l'accompagnent.

Logigramme parcours de mise en place et de validation de la fiche d'information à la mise en place d'un contrat doctoral (via AMETHIS)

[Cf- diapo suivante]



3. Le parcours « contrat doctoral » des doctorants de l'UN



3. Le parcours « contrat doctoral » des doctorants de l'UN



4

La **DRPI (SRED)** - aap.drpi@univ-nantes.fr transmet la fiche d'information complète à la **DRHDS**

5

La **DRHDS** établit le **contrat doctoral** et le transmet directement au **doctorant** (+ copie **Dir. Thèse**)
Elle répond ensuite au doctorant pour toute question liée à son recrutement et à son contrat de travail

Délai indicatif entre les étapes 1 et 5 (inclusive): 3 semaines à 1 mois



Déroulement/suivi du contrat doctoral



6

Gestionnaire ED : votre 1^{er} interlocuteur pour les sujets de césure, de démission, de CSI (dé)favorable...

DRHDS : votre contact principal pour les problématiques de santé

SFP: pour la préparation du budget initial, le suivi et le contrôle des dépenses en lien avec le contrat doctoral.

DRPI (SRED) (en cas uniquement d'un recrutement sur financements extérieurs/RP): votre 1^{er} interlocuteur vis-à-vis de votre financeur pendant toute la durée du contrat doctoral (et de la justification éventuelle des dépenses liées)
aap.drpi@univ-nantes.fr

3. Le parcours « contrat doctoral » des doctorants de l'UN



La fiche d'information à la mise en place d'un contrat doctoral (modèle de document v 2021/2022)

Fiche d'information à la mise en place
d'un contrat doctoral de l'Université de Nantes

UNIVERSITÉ DE NANTES
DIRECTION DE LA RECHERCHE,
DES PARTENARIATS ET DE L'INNOVATION

Votre recrutement en tant que doctorant est assuré par le(s) financement(s) suivant(s) :

- Contrat doctoral de l'Université de Nantes organisé sur concours de votre école doctorale
 - à 100 %
 - partiellement, à ... % (préciser le taux), complément de financement apporté par :
 - Nom du financeur¹ :
 - Intitulé du projet (contrat de recherche le cas échéant) :
 - Enveloppe totale disponible pour la rémunération du contrat doctoral^{2,3} :
 - Imputation budgétaire-eOTP* :

- Contrat doctoral financé dans le cadre d'un ou deux projets de recherche
 - 100 % sur un projet de recherche
 - sur deux projets de recherche
 - Projet 1 :
 - Nom du financeur¹ :
 - Intitulé du projet (contrat de recherche le cas échéant) :
 - Enveloppe totale disponible pour la rémunération du contrat doctoral^{2,3} :
 - Imputation budgétaire-eOTP* :
 - Projet 2 :
 - = Si le contrat doctoral est financé sur deux projets de recherche, indiquer le second financeur :
 - Nom du financeur¹ :
 - Intitulé du projet (contrat de recherche le cas échéant) :
 - Enveloppe totale disponible pour la rémunération du contrat doctoral^{2,3} :
 - Imputation budgétaire-eOTP* :

- Contrat doctoral de l'Université de Nantes financé par l'ENS.

Date souhaitée de début du contrat de travail* :

2. Doctorant bénéficiaire	Nom	Prénom			<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
	Date de naissance	Lieu et pays de naissance				
	Nationalité	@				
	Adresse personnelle, code postal, ville					
	Téléphone personnel					
	Etablissement d'inscription		<input type="checkbox"/> Université de Nantes		<input type="checkbox"/> Autre :	
	École doctorale de rattachement					
	<input type="checkbox"/> BS		<input type="checkbox"/> ELICC		<input type="checkbox"/> 3M	
	<input type="checkbox"/> SPI		<input type="checkbox"/> EGAAL		<input type="checkbox"/> SML	
	<input type="checkbox"/> EDGE		<input type="checkbox"/> STT		<input type="checkbox"/> ALL	
Personne contact dans votre laboratoire (hors directeur.trice de thèse) pour les aspects administratifs liés à votre contrat doctoral (obligatoire) :						
NOM et prénom :						
Email :						

3. Thèse	Intitulé de la thèse :	
	Laboratoire où se déroulera la thèse :	
	Site géographique où se déroulera la thèse (adresse complète) :	

3. Le parcours « contrat doctoral » des doctorants de l'UN



La fiche d'information à la mise en place d'un contrat doctoral (modèle de document v 2021/2022)

4. Encadrement		Nom et prénom	Laboratoire	Section CNU	Corps/Grade
	Directeur de thèse				
	Co-directeur (le cas échéant)				
	Co-encadrant (le cas échéant)				

Signature du doctorant bénéficiaire	Signature du Directeur de thèse	Signature du Directeur de laboratoire
Date : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>

5-Cadre réservé à la DRHDS		Projet 1	Projet 2
	Brut chargé mensuel		
	Brut Mensuel		
	Net Mensuel		

Avis et Signature du Directeur.trice ou du Directeur.trice adjoint.e de l'Ecole doctorale	Décision et Signature du Directeur de la recherche, des partenariats et de l'innovation
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus
Date : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>

+ pièces complémentaires à fournir obligatoirement (listées dans le document)

4. Les missions complémentaires prévues par le contrat doctoral

- Le contrat doctoral prévoit deux configurations distinctes:
 - [situation par défaut] **se consacrer à temps plein à son travail de recherche**
 - [option complémentaire, sur demande du doctorant] **consacrer**, en parallèle à ses travaux de thèse, **au maximum 1/6^e de son temps total de travail à une activité complémentaire**, parmi les activités suivantes:
 - Mission d'**enseignement** (jusqu'à 64h TD répartis sur une année de thèse) (*sur ligne budgétaire DRH*). *Le doctorant intéressé doit d'abord s'adresser auprès du secrétariat général de la composante concernée. Les doctorants en 1^{ère} année de thèse ne sont pas prioritaires.*
 - Mission de **valorisation des résultats de la recherche** (jusqu'à 32j) (sur Ressources Propres)
 - Mission de **diffusion de l'information scientifique et technique** (jusqu'à 32j) (sur Ressources Propres)
 - Mission d'**expertise** (jusqu'à 32j) (sur Ressources Propres)
- Ces activités peuvent être combinées, tout en ne dépassant pas 1/6^{ème} de la durée annuelle du travail (ex : 32h d'enseignement + 16 jours d'expertise)
- Postuler à ces activités dès sa 1^{ère} année n'est pas préconisé.

Votre contact unique sur ce sujet: DRPI-SRED > sred@univ-nantes.fr

